

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 10 heures 30,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 06/05/2026
Nombre des Membres :
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 8

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 251704599 - 2026 05 26-D-2026-018-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 27/05 / 2026

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		X
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET		X
Monsieur Joël PAPINEAU	X	
Madame Mariane LUQUE	X	
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Patricia ALIZE	X	
Monsieur Miguel BOIRUCHON	X	
Monsieur Stéphane FOUGERIT		X
Monsieur Frédéric PHELIPPEAU	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Monsieur Sylvain POULARD – Payeur départemental	X	
Monsieur Lionel PACAUD – Directeur de l'Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes	X	

Secrétaire de séance : N. PETIT

Objet : Installation des membres du comité syndical

Vu l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°105 de l'Assemblée Départementale du 1^{er} juillet 2021 portant désignation des Conseillers départementaux en qualité de représentants du Conseil départemental à divers organismes, commissions et conseils d'administration,

Considérant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Marennes-Hiers-Brouage du 13 avril 2026 portant désignation des conseillers municipaux auprès du Syndicat mixte,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sornin du 22 avril 2026 portant désignation des conseillers municipaux auprès du Syndicat mixte,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

DECIDE

✓ de prendre acte de ces délibérations désignant :

▪ les conseillers syndicaux représentant le Conseil départemental :

- La Présidente du Conseil départemental, Présidente de droit ou sa représentante : Madame Catherine DESPREZ
- Monsieur Mickaël VALLET, membre de droit
- Madame Marie-Christine BUREAU
- Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE
- Madame Véronique ABELIN-DRAPON
- Monsieur Christophe SUEUR
- Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX
- Madame Anne BRACHET

▪ les conseillers syndicaux représentant la Commune de Marennes-Hiers-Brouage :

- Madame Mariane LUQUE
- Monsieur Jean-Marie PETIT
- Madame Patricia ALIZE
- Monsieur Miguel BOIRUCHON
- Monsieur Stéphane FOUGERIT
- Monsieur Frédéric PHELIPPEAU

▪ les conseillers syndicaux représentant la Commune de Saint-Sornin :

- M. Joël PAPINEAU ou son suppléant M. Eric BOURDON

✓ et de déclarer installé le Comité Syndical.

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,


Catherine DESPREZ